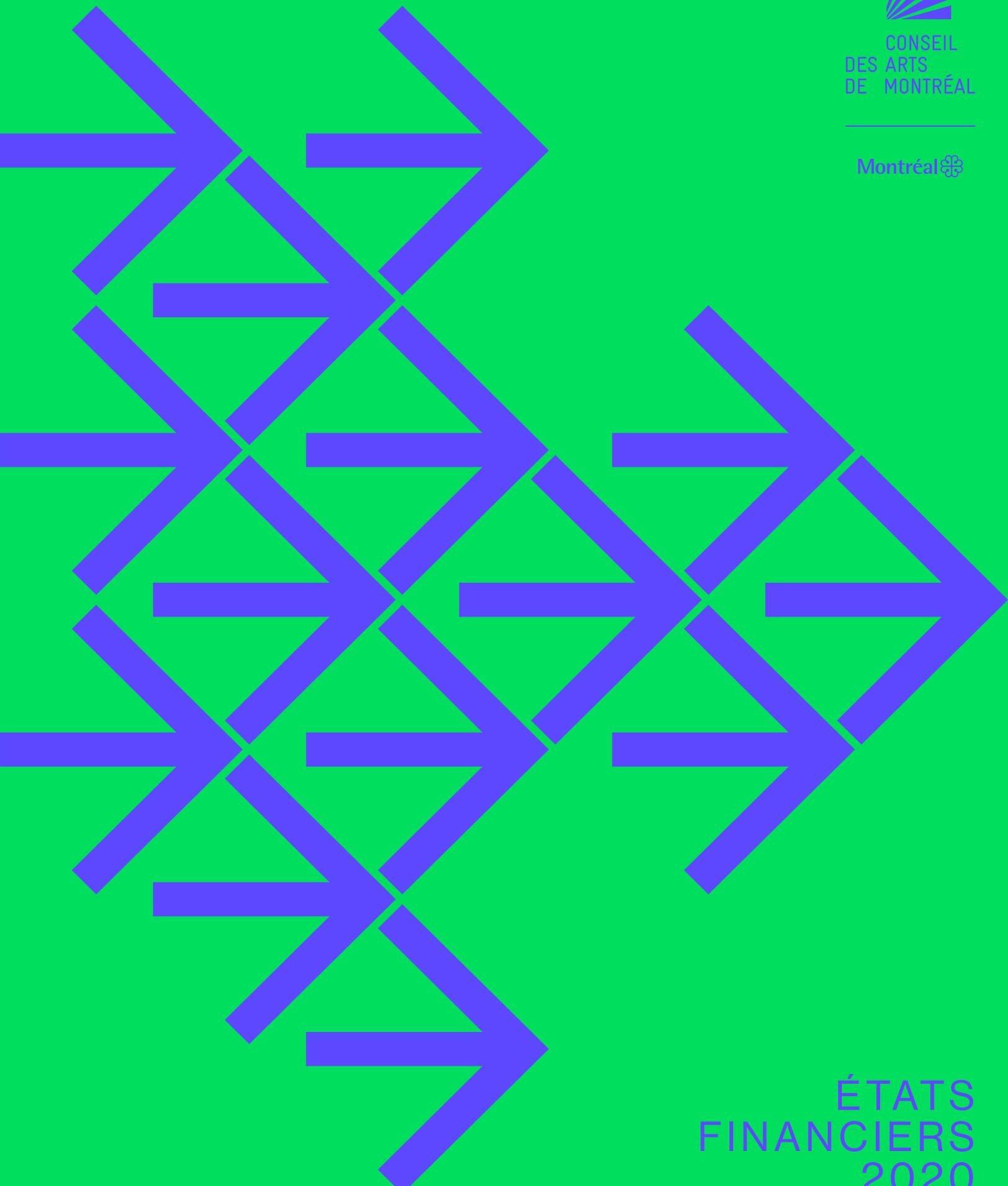




CONSEIL  
DES ARTS  
DE MONTRÉAL

Montréal 



ÉTATS  
FINANCIERS  
2020

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du  
Conseil des arts de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de Montréal (le « Conseil »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Le 1<sup>er</sup> avril 2021

---

<sup>1</sup> FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

# ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Budget	2020 Réel	2019 Réalizations
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
<b>Apports</b>			
Agglomération de Montréal (note 17)	20 235 000	20 235 000	18 450 000
Subventions fédérales	—	—	15 000
Subventions provinciales	—	—	15 000
Entreprises privées et organismes	253 000	106 160	190 000
Particuliers	—	29 765	30 300
	<b>20 488 000</b>	<b>20 370 925</b>	18 700 300
<b>Parrainage fiscal</b>			
Entreprises privées et organismes	100 000	383 303	389 737
Particuliers	—	111 980	91 604
	<b>100 000</b>	<b>495 283</b>	481 341
Droits d'entrée liés au Grand Prix	100 000	—	100 185
	<b>20 688 000</b>	<b>20 866 208</b>	19 281 826
Maison du Conseil des arts de Montréal (note 3)	211 476	157 818	300 671
Intérêts (note 4)	210 000	200 431	258 814
Divers	924	3 877	2 857
	<b>21 110 400</b>	<b>21 228 334</b>	19 844 168
<b>Charges</b>			
<b>Programmes d'aide financière</b>			
Programme général (note 5)	12 530 260	12 961 102	12 100 515
Parrainage fiscal	97 000	475 085	466 578
	<b>12 627 260</b>	<b>13 436 187</b>	12 567 093
Initiatives territoriales (note 6)	3 117 301	3 195 556	2 722 133
Initiatives stratégiques (note 7)	1 461 000	1 038 862	1 340 842
Frais relatifs aux prix (note 8)	329 000	299 292	361 454
Autres actions (note 9)	370 000	203 202	266 746
	<b>17 904 561</b>	<b>18 173 099</b>	17 258 268
Frais d'administration (note 10)	2 891 573	2 544 142	2 643 404
	<b>20 796 134</b>	<b>20 717 241</b>	19 901 672
Maison du Conseil des arts de Montréal (note 3)	314 266	281 885	313 024
	<b>21 110 400</b>	<b>20 999 126</b>	20 214 696
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>—</b>	<b>229 208</b>	<b>(370 528)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

			2020	2019
	<b>Grevé d'affectations d'origine interne</b> <small>(note 12)</small>	<b>Non affecté</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	<b>92 166</b>	<b>422 908</b>	<b>515 074</b>	885 602
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	—	<b>229 208</b>	<b>229 208</b>	(370 528)
Solde à la fin	<b>92 166</b>	<b>652 116</b>	<b>744 282</b>	515 074

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

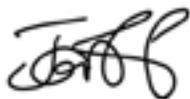
# BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	\$	\$
<b>Actif</b>		
À court terme		
Encaisse	1 682 918	2 467 034
Placements (note 13)	4 625 566	4 590 566
Débiteurs (note 14)	102 950	96 480
Frais payés d'avance	15 152	2 093
	<b>6 426 586</b>	<b>7 156 173</b>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 15)	289 185	347 755
Subventions à payer	1 448 466	3 883 932
Montants dus à la Ville de Montréal (note 4)	3 853 383	2 379 008
Apports reportés (note 16)	15 014	19 820
Loyers perçus d'avance	5 826	10 584
Droits d'entrée reportés	70 430	—
	<b>5 682 304</b>	<b>6 641 099</b>
<b>Actif net</b>		
Grevé d'affectations d'origine interne (note 12)	92 166	92 166
Non affecté	652 116	422 908
	<b>744 282</b>	<b>515 074</b>
	<b>6 426 586</b>	<b>7 156 173</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil



Administrateur



Administrateur

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>229 208</b>	(370 528)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	<b>(6 470)</b>	38 810
Frais payés d'avance	<b>(13 059)</b>	(1 003)
Créditeurs et charges à payer	<b>(58 570)</b>	1 180
Subventions à payer	<b>(2 435 466)</b>	713 564
Montants dus à la Ville de Montréal	<b>1 474 375</b>	848 098
Apports reportés	<b>(4 806)</b>	(17 687)
Loyers perçus d'avance	<b>(4 758)</b>	764
Droits d'entrée reportés	<b>70 430</b>	
	<b>(749 116)</b>	1 213 198
<b>Activités de placement</b>		
Acquisition de placements	<b>(2 035 000)</b>	(2 000 500)
Cession de placements	<b>2 000 000</b>	3 195 180
	<b>(35 000)</b>	1 194 680
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	<b>(784 116)</b>	2 407 878
Encaisse au début	<b>2 467 034</b>	59 156
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>1 682 918</b>	2 467 034

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

## 1. Statut constitutif et nature des activités

Le Conseil des arts de Montréal (le « Conseil ») a été fondé en 1956 et il a été institué personne morale de droit public le 25 octobre 2007 en vertu de l'article 231.2 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le Conseil est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) (RLRQ, chapitre C-38).

Le Conseil est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le Conseil, en vertu de l'article 231.3, a pour mandat :

- de dresser et de maintenir une liste permanente des associations, sociétés, organismes, groupements ou personnes qui participent à la vie artistique et culturelle dans l'agglomération de Montréal ;
- d'harmoniser, de coordonner et d'encourager les initiatives d'ordre artistique ou culturel dans l'agglomération de Montréal ;
- dans les limites des revenus disponibles à cette fin, de désigner les associations, sociétés, organismes, groupements, personnes ainsi que les manifestations artistiques ou culturelles à qui ou à l'égard de qui une subvention, un prix ou une autre forme d'aide financière doit être versé.

## 2. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes à but non lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada*.

### **Utilisation d'estimations**

La présentation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs et passifs, des produits, des charges, des engagements et des éventualités.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### **Apports**

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### **Produits**

Les produits du Conseil, les droits d'entrée liés au Grand Prix et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le prix a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

### **Subventions des programmes**

Les subventions octroyées sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les annulations des subventions octroyées sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 DÉCEMBRE 2020

2. Méthodes comptables (suite)

**Régime de retraite simplifié**

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

**Placements**

Les placements sont constitués de certificats de dépôt dont l'échéance est de 90 jours et plus à compter de la date d'acquisition et sont évalués au moindre de leur coût et de leur juste valeur.

3. Maison du Conseil des arts de Montréal

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Location de studios et de services	157 818	300 671
Charges		
Rémunération	183 469	166 808
Cotisations de l'employeur	36 396	32 643
Gardiennage et sécurité	17 636	51 349
Téléphone, poste et publicité	4 510	4 371
Services techniques et autres	22 494	24 225
Entretien et réparations	10 600	14 438
Biens non durables et autres	3 147	7 766
Mobilier et équipement de bureau	3 633	11 424
	<b>281 885</b>	<b>313 024</b>

4. Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts, d'un montant brut de 305 555 \$ (316 930 \$ en 2019), sont présentés déduction faite d'un montant de 105 125 \$ (58 116 \$ en 2019) versé à la Ville de Montréal et calculé au taux d'intérêt mensuel pondéré sur les montants dus à la Ville de Montréal.

Les montants dus à la Ville de Montréal incluent des intérêts calculés sur la base des placements à court terme et des comptes épargnes de la Ville de Montréal. Le taux effectif au 31 décembre 2020 était de 1,48 % (2,30 % au 31 décembre 2019).

5. Subventions — programme général

	2020	2019
	\$	\$
Fonctionnement quadriennal	7 994 693	8 006 500
Fonctionnement bisannuel	2 353 000	2 201 000
Soutien au projet	1 681 700	1 500 700
Soutien au projet spécial	241 300	117 587
Institutions	160 000	160 000
Échanges culturels	57 200	114 728
Ateliers d'artistes	473 209	—
	<b>12 961 102</b>	<b>12 100 515</b>

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 DÉCEMBRE 2020

6. Initiatives territoriales

	2020	2019
	\$	\$
Programme de tournée		
Arts de la scène	1 694 181	1 600 877
Arts visuels	84 099	186 011
Cinéma et vidéo	76 247	84 193
Littérature	47 624	44 375
Nouvelles pratiques artistiques et arts numériques	180 180	148 340
Ententes CALQ	100 000	100 000
Tables de concertation	50 000	35 000
Quand l'art prend l'air	683 576	—
	<b>2 915 907</b>	2 198 796
Programme de résidences		
Résidences d'écrivains	55 000	51 000
Projets pilotes	88 666	128 971
Poésie dans la cité	—	18 500
Résidences en danse	562	20 000
Résidences en musique	—	18 000
Résidences en théâtre	(744)	13 500
Résidences en cinéma-vidéo	30 000	31 204
Résidences en arts visuels	7 000	2 000
Résidences en arts numériques	—	5 500
Ponts culturels	61 665	60 162
	<b>242 149</b>	348 837
Initiatives internationales		
Résidences à l'étranger	37 500	69 500
Ententes internationales	—	105 000
	<b>37 500</b>	174 500
	<b>3 195 556</b>	2 722 133

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 DÉCEMBRE 2020

7. Initiatives stratégiques

	2020	2019
	\$	\$
Nouvelle Garde	—	130 000
démART-Mtl	<b>336 000</b>	283 162
Pratiques inclusives	<b>63 335</b>	191 441
Soutien aux arts autochtones	<b>270 480</b>	331 799
Parité homme-femme	—	25 093
Activités de la relève	<b>21 058</b>	33 395
Diversité culturelle	<b>36 482</b>	147 335
Activités de philanthropie	<b>113 908</b>	168 380
Stages en gestion philanthropique	<b>116 410</b>	—
Événements	<b>7 730</b>	19 562
Études et consultations des milieux	—	10 675
Numérique-Composite	<b>30 000</b>	—
Pratiques innovantes	<b>15 000</b>	—
Analyse de la performance des programmes et des impacts	<b>28 192</b>	—
Atrium-activités	<b>267</b>	—
	<b>1 038 862</b>	1 340 842

8. Frais relatifs aux prix

	2020	2019
	\$	\$
Grand Prix du Conseil		
Frais afférents	<b>71 444</b>	166 105
Prix en argent et œuvre d'art	<b>89 348</b>	84 349
Philanthropie		
Prix et bourses Jeunes Mécènes pour les Arts	<b>21 000</b>	17 000
Autres prix	<b>117 500</b>	94 000
	<b>299 292</b>	361 454

9. Autres actions

	2020	2019
	\$	\$
Soutien aux programmes de subventions	<b>146 075</b>	183 702
Services et expertises	<b>57 127</b>	83 044
	<b>203 202</b>	266 746

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 DÉCEMBRE 2020

10. Frais d'administration

	2020	2019
	\$	\$
Rémunération	2 005 016	1 986 655
Cotisations de l'employeur	375 535	346 726
Transport et communication	63 674	133 991
Services professionnels, techniques et autres	90 987	158 689
Location, entretien et réparations	3 106	6 335
Biens non durables	5 824	11 008
	<b>2 544 142</b>	<b>2 643 404</b>

11. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne retraite auquel le Conseil apporte une contribution de 4 % à 7 % du salaire de base brut selon les années de services rendues. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution du Conseil. La charge relative au régime de retraite est de 96 279 \$ (90 272 \$ en 2019).

12. Affectations d'origine interne

	2020	2019
	\$	\$
Prestations d'invalidité à court terme	53 846	53 846
Aménagement des locaux	38 320	38 320
	<b>92 166</b>	<b>92 166</b>

13. Placements

	2020	2019
	\$	\$
Certificat de placement garanti au taux de 0,45 %, échéant le 14 décembre 2021	2 582 000	2 582 000
Certificat de placement garanti au taux de 2,00 %, échéant le 10 janvier 2021	2 035 000	2 000 000
Fondation du Grand Montréal	8 566	8 566
	<b>4 625 566</b>	<b>4 590 566</b>

14. Débiteurs

	2020	2019
	\$	\$
Apports à recevoir — organismes et individus	35 000	15 000
Sommes à recevoir — organismes et individus	3 979	14 094
Taxes à la consommation à recevoir	22 696	17 716
Avances de salaires	1 038	1 038
Intérêts courus	40 237	48 632
	<b>102 950</b>	<b>96 480</b>

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 DÉCEMBRE 2020

15. Crédoiteurs et charges à payer

	2020	2019
	\$	\$
Charges sociales à payer	200 569	210 644
Autres	88 616	137 111
	<b>289 185</b>	<b>347 755</b>

16. Apports reportés

	2020	2019
	\$	\$
Apports des partenaires aux programmes		
Solde au début	19 820	37 507
Plus: montants encaissés au cours de l'exercice	31 808	34 733
Moins: montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(36 614)	(52 420)
Solde à la fin	<b>15 014</b>	<b>19 820</b>

17. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Conseil sont la directrice générale et les membres du conseil d'administration. Le Conseil est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal (la « Ville »), directement ou indirectement.

En vertu du contrat de prêt de locaux échéant le 31 décembre 2029, la Ville fournit gratuitement les locaux situés au 1210, rue Sherbrooke Est, Montréal, ayant une superficie locative de 2 822,41 mètres carrés au Conseil :

- La Ville assume les coûts de chauffage, d'électricité et d'entretien du bâtiment concernant l'entretien courant et les travaux majeurs.
- La Ville permet au Conseil de sous-louer les locaux, en tout ou en partie.

**Contribution financière de l'agglomération de Montréal**

Le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé la contribution financière pour l'année financière 2020 de 20 235 000 \$ (18 450 000 \$ en 2019).

La Ville met gratuitement à la disposition du Conseil les biens dont elle est propriétaire, constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville :

- La Ville fournit gratuitement au Conseil les applications et les systèmes informatiques et de gestion pertinents. Outre les systèmes bureautiques et le courrier électronique offert par le Service des technologies de l'information, la Ville offre les accès, l'installation, le soutien et la formation aux systèmes.

18. Dépendance économique

L'existence économique du Conseil est tributaire de l'apport provenant de l'agglomération de Montréal.

